

# Demande de Prêt de salle municipale par une association Sinagote Dans le cadre de la crise sanitaire

Pour des rassemblements, réunions ou activités

Date de mise à jour : 9 août 2021 (loi du 5 août 2021)

## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

<b>Nom de l'association :</b> <b>Nom et prénom du demandeur :</b> <b>Adresse :</b> <b>Téléphone :</b> <b>Mail :</b>	
---	--

<b>Salle sollicitée*</b>	
--------------------------	--

\* Plus de notion de jauge depuis le 9 août 2021

<b>Type d'événement organisé :</b>			
<b>Nombre de personnes attendues</b>			
<b>Date de début / date de fin:</b>			
<b>Horaires :</b>			
<b>Besoin de matériel</b>	Oui (TSVP)		Non
<b>Dépôt de chèque de caution : 241€ Libellé à l'ordre du Trésor public</b>	Oui		Non

**Pour les réservations du week-end, il faut venir chercher les clefs en Mairie, le vendredi entre 8h00-12h00 / 13h30-17h30.**

## IMPORTANT – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

1. Chaque utilisateur doit apporter son matériel et ses produits d'entretien.
2. La caution de 241,00€ ne sera restituée que:
  - si la salle et les sanitaires sont rendus en parfait état de propreté (sols lavés à l'eau claire),
  - si les mobiliers sont réinstallés conformément aux plans figurant dans les salles.
3. Le personnel d'astreinte ne se déplace pas pour ouvrir les salles ni livrer du matériel supplémentaire non demandé sur ce formulaire. En cas de déplacement abusif, une pénalité sera appliquée.
4. **IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LES SALLES.**
5. Les salles communales ne peuvent être utilisées au-delà de 1 heure du matin.
6. Merci de fermer les portes et fenêtres et d'éteindre les lumières et le chauffage en quittant la salle.
7. Des pénalités peuvent être mises en œuvre si le règlement de fonctionnement n'est pas respecté :
  - Nettoyage de la salle par la commune : 110€
  - Réinstallation des mobiliers par la commune : 110€
  - Utilisation des espaces extérieurs : 110€
  - Déplacement abusif de l'astreinte 42 €
  - Accès au préau et à la cour de la cantine du bourg, malgré l'interdiction : 110 €.

**Je certifie avoir pris connaissance des instructions et m'engage à les respecter.**

Date : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur :

## DEMANDE DE MATERIEL

	Nombre
Tables (1,20 m) + tréteaux	
Tables (3,00 m) + tréteaux	
Chaises (0,60m)	
Bancs (2,40m)	

Imprimé transmis au CTM le : ... ..

	JH
	Entretien

## MESURES SANITAIRES A METTRE EN PLACE

Description des mesures sanitaires « COVID -19 » à mettre en œuvre pour garantir la lutte contre la crise sanitaire :

- 1. Le respect des gestes barrières :**
  - Distanciation physique entre les personnes
  - Hygiène des mains (lavage au savon ou par une solution hydro-alcoolique)
  - Aération des espaces et nettoyage des lieux
  - Respect des sens de circulation
- 2. La désignation d'un ou plusieurs référents COVID** garant du respect des gestes barrière et du nettoyage des locaux
- 3. La mise en place obligatoire du passe sanitaire**, dans les conditions prévues par les lois du 30 mai et du 7 août 2021
  - Désignation d'un référent qui contrôlera le passe sanitaire des personnes
  - Tenue d'un registre de contrôle avec le nom du référent et la date et les heures de contrôle

Date :	Date :	Date :
L'organisateur (nom et prénom)	Le Référent COVID (nom et prénom)	Le Référent PASSE SANITAIRE (nom et prénom)
Tel :	Tel :	Tel :
Mail :	Mail :	Mail :
Signature	Signature	Signature

**S'engage à mettre en place les dispositifs sanitaires proposés, sous peine de fermeture de la salle et contravention.**

**Partie réservée à l'administration :**

	Date	Signature
Avis des services de la Commune		
Avis des élus		